

Frais de déplacement au Québec

Frais de déplacement des titulaires d'un emploi supérieur

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2026-2027
Trimestre : avril à juin 2026

Nom de la personne	Fonction	Objet	Date	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Geneviève Lajoie	Sous-ministre adjointe	Rencontres de travail	2026-04-20 au 2026-04-21	Montréal	132,63 \$					

Informations complémentaires:
Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais pour un déplacement peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.
Les frais de déplacement du ministre sont diffusés par le ministère du Conseil exécutif.